

**COMMUNE DE MOLLAU**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 septembre 2015  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

**Nombre de Conseillers élus** : 11

**Nombre de Conseillers en exercice** : 10

**Nombre de Conseillers présents** : 09

Mmes Sophie DI LENARDO, Claudine ARNOLD et Laetitia HOLTZ  
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et  
Ludovic JOSYFYSZYN.

**Absente non excusée** : Hélène VERBEECK

-----

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

-----

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 02.07.2015
3. Rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'électricité du Haut-Rhin
4. Approbation du rapport eau 2014 de la Communauté de Communes
5. Approbation du rapport assainissement 2014 de la Communauté de Communes
6. Natura 2000 - ZSC Site à chauves-souris
7. Sapins de Noël 2015
8. Abattage d'un tilleul rue du Chauvelin

-----

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : restauration du patrimoine bâti.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

.../...

**N° 1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil désigne unanimement Ludovic JOSYFYSZYN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

**N° 2 - Approbation du PV du 13.08.2015**

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

**N° 3 - Rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'électricité**

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin -Année 2014- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient au Maire de présenter ce rapport à son Conseil avant le 30 septembre 2015 pour l'exercice 2014.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** unanimement ce rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour l'exercice 2014.

**N° 4 - Approbation du rapport eau 2014 de la Communauté de Communes**

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes -Exercice 2014- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2015 pour l'exercice 2014.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2014.

## **N° 5 - Approbation du rapport assainissement 2014 de la Communauté de Communes**

M. le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes -Exercice 2014- et rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient à chaque Maire des 15 Communes de la Communauté des Communes de présenter ce rapport à son Conseil, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2015 pour l'exercice 2014.

Oùï les explications fournies et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** unanimement le rapport annuel sur le suivi de gestion du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2014.

## **N° 6 - Natura 2000 - ZSC Site à chauves-souris**

Le Maire présente le contenu de la charte Natura 2000 de la Zone Spéciale de Conservation **FR 4202004 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »** et des engagements qui y sont associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'adhérer à la charte Natura 2000 pour les propriétés communales incluses dans le site ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin ;

**SOLLICITE** l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la charte.

## **N° 7 - Sapins de Noël 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer ainsi le prix de vente au public des sapins de Noël 2015 :

- ✓ *Nordmann de 1.00 m à 1.25 m : **15,00 € TTC***
- ✓ *Nordmann de 1.25 m à 1.50 m : **18,00 € TTC***
- ✓ *Nordmann de 1.50 m à 1.75 m : **26,00 € TTC***
- ✓ *Nordmann de 1.75 m à 2.00 m : **30,00 € TTC***

- ✓ *Epicéa de 0.80 m à 1.00 m : 6,50 € TTC*
- ✓ *Epicéa de 1.00 m à 1.25 m : 8,50 € TTC*
- ✓ *Epicéa de 1.75 m à 2.00 m : 12,50 € TTC*

#### **N° 8 - Abattage d'un tilleul rue du Chauvelin**

Lors des forts coups de vent le 13 août dernier, aux environs de 19h30, une des branches principales du tilleul situé en limite de la propriété de M. VIEILLARD a été arrachée. Les câbles du téléphone et de la télévision ont été sectionnés.

Vu la dangerosité représentée par la chute éventuelle de ce tilleul, M. VIEILLARD a contacté l'entreprise SYLVA TECHNIC qui a établi un devis d'un montant de 996 € TTC pour l'abattage de cet arbre, débordant sur le terrain communal.

Ce dernier souhaite une aide financière de la part de la Commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

**CHARGE** le Maire de rechercher d'autres devis,

**EMET** d'ores et déjà un avis favorable pour la prise en charge partielle de la facture.

#### **N° 9 - Restauration du patrimoine bâti**

Dans le cadre du partenariat financier entre la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, les Communes, et le Département, une aide financière à la restauration du patrimoine bâti traditionnel peut être accordée aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans le respect des préconisations prévues au cahier des charges pour la préservation des éléments identitaires et patrimoniaux de la Vallée.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention déposée en Mairie par M. Jean NUSSBAUM, concernant un projet de remise en état de volets de l'immeuble situé 108 Place du Tir à Mollau,

.../...

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes,

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une participation de 21.44 € correspondant à la part communale à M. Jean NUSSBAUM.

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### Plate-forme déchets verts

Il est rappelé que la feuille de pointage des déchets verts doit être scrupuleusement complétée par le Conseiller de permanence lors des dépôts par les habitants car il a été remarqué de nombreuses incohérences.

### Vente de terrain

Le Maire informe que M. JOLIDON souhaite vendre les terrains sis section 10 parcelles 43 et 44 et interroge le Conseil à ce sujet.

### Courrier M. HACQUART

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. HACQUART annonçant son départ de la Commune.

### Invitation

Le Maire donne lecture d'une invitation à la journée des Bienfaiteurs des Amis de l'Erlenweiher qui se déroulera le 20 septembre prochain.

### Jumelage

M. Ludovic JOSYFYSZYN propose l'idée d'un éventuel jumelage avec une petite commune de Bretagne, qui se nomme Saint-Rivoal.

Un avis sera demandé à la population par le biais du prochain bulletin communal.

Fête des Anciens

En raison des Elections régionales et autres manifestations les WE des 05 et 06, et 11 et 12 décembre, il est décidé d'avancer la fête des Anciens au samedi 28 novembre.

Saint-Nicolas

Comme l'an passé, le Saint-Nicolas passera le 05 décembre à 17h30 à Mollau.

Prochain Conseil Municipal : le 15 octobre 2015.

*Clôture de la séance à 22h00.*